

L'œuvre d'humain

CONDITIONS D'ACHAT

Si vous n'êtes pas familiarisé avec le fonctionnement d'une vente aux enchères ce qui suit peut vous être utile.

Vous devez savoir que :

- La vente du 21/01/2011, à laquelle vous souhaitez participer, est une vente caritative au profit de l'Association pour la Fondation de Corse. A ce titre vous n'aurez pas à supporter les taxes supplémentaires.
- Votre participation à cette Vente peut revêtir trois formes différentes :

1) Vous pouvez être présent dans la salle le 21/01/11 à 19 heures : vous participez en manifestant clairement, par la voix ou le geste, votre intention de surenchérir sur l'œuvre de votre choix. Si vous devenez l'heureux adjudicataire d'un lot, un assistant vous réclamera un chèque signé qui sera rempli ultérieurement, sous votre contrôle, par la comptabilité en fonction de l'ensemble de vos « achats ».

2) Vous ne pouvez pas être présent mais vous souhaitez participer à la vente en donnant pouvoir à un mandataire d'agir en votre nom : il vous suffit de remplir soigneusement l'ordre d'achat ci-joint et de l'expédier, soit par courrier, soit de préférence par fax, à l'adresse indiquée de façon à ce qu'il parvienne au moins 48 heures à l'avance. Vos ordres seront exécutés conformément à votre demande et vous serez tenu informé du résultat à partir du lundi 24 Janvier 2011. Vous pourrez retirer vos lots, après paiement, à partir de cette date.

3) Vous ne pouvez pas être présent mais vous souhaitez participer, par téléphone, à la vente : il vous suffit de remplir soigneusement l'ordre d'achat ci-joint, en cochant la case « ligne téléphonique », et de l'expédier, soit par courrier, soit, de préférence, par fax à l'adresse indiquée de façon qu'il parvienne au moins 48 heures à l'avance. Après vérification de votre numéro d'appel téléphonique vous serez contacté, durant la vente, trois ou quatre numéros avant celui qui vous concerne. Il vous suffira alors de participer aux enchères comme si vous étiez dans la salle et, au coup de marteau, votre correspondant vous confirmera si vous êtes l'heureux adjudicataire. Vous pourrez retirer vos lots, après paiement, à partir du lundi 24 Janvier 2011.

Dans tous les cas :

- Vos chèques doivent être établis à l'ordre de l'A.F.C.
- L'A.F.C. ne pouvant assurer l'expédition individuelle des lots, vous devez prendre vos dispositions pour les retirer, soit à la fin de la vente, soit dans un délai de 15 jours (durée du stockage gracieux) au magasinage de l'Etude (lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14 à 17h).